

Travailleurs qualifiés... préparez-vous à immigrer au Canada!

par Geneviève Desalliers, avocate, VisaWise Immigration Consultancy
Londres, juin 2011

Si vous êtes intéressé à immigrer et à travailler au Canada, il existe plusieurs façons de concrétiser votre projet en fonction de votre situation. Pour les travailleurs qualifiés exerçant certaines professions, la meilleure option pourrait bien être le programme fédéral canadien des travailleurs qualifiés.

Programme fédéral des travailleurs qualifiés

Le programme fédéral des travailleurs qualifiés a été introduit dans le système d'immigration canadien en 2002. Ce programme était- et est toujours -destiné à accueillir les travailleurs qui montrent des compétences suffisantes pour s'adapter au marché du travail canadien. Ces compétences sont évaluées tant en fonction de l'économie mondiale que de l'économie locale canadienne. Depuis 2002, le gouvernement canadien sélectionne diverses professions comme étant considérées admissibles pour l'immigration en vertu de ce programme. Cette sélection se fait selon les lacunes à court et à long terme identifiées dans le marché du travail canadien. Environ 240 000 immigrants ont été sélectionnés sous cette catégorie entre 2002 et 2008.

En 2010, le gouvernement canadien a décidé de revoir ses politiques d'immigration et de réduire **le nombre de professions admissibles à 29**. Pour être admissibles, les candidats doivent avoir **une expérience de travail continu et payé d'au moins 1 an dans l'une des professions admissibles**.

Un système de points

Le programme fédéral des travailleurs qualifiés est un programme basé sur un système de points semblables à ceux en vigueur au Royaume-Uni ou en Australie. Les travailleurs qualifiés qui ont une expérience dans une profession admissible sont **choisis en fonction de leur capacité à s'établir économiquement au Canada**. Les critères suivants sont considérés dans la sélection:

- **Age**
- **Éducation**
- **Expérience de travail**
- **Connaissance de l'anglais et / ou français**
- **D'autres critères tels que des études ou un travail préalables au Canada.**

Pour être sélectionnés en vertu de cette catégorie, vous avez besoin de d'un **minimum de 67 points**.

L'ensemble du processus d'immigration prend environ un an selon le pays à partir duquel vous appliquez, ce qui est relativement long comparativement aux délais de traitement pour des programmes similaires dans d'autres pays. Par contre, si vous êtes sélectionné, on vous accordera la **résidence permanente** et vous pourrez demander la citoyenneté canadienne après seulement 3 ans de résidence continue au Canada.

Limites annuelles

En juin 2010, le gouvernement canadien a introduit des limites annuelles, afin d'éviter la surreprésentation d'une ou l'autre occupation figurant sur la liste des occupations éligibles. Le gouvernement a déterminé qu'**un maximum de 20 000 demandes de seraient considérées annuellement**. De ce plafond, un maximum de 1000 demandes par profession éligible seront traitées chaque année.

Le 21 Juin 2011, 12 682 sur 20 000 avaient été reçues. Même si la limite globale annuelle n'a pas été atteinte, certaines professions et métiers ont atteint leur limite respective très rapidement comparé aux autres. Les **occupations qui atteignent la limite plus rapidement sont les suivantes:**

- **Les professions des soins de santé** tels que: infirmières, dentistes, pharmaciens;
- **Gérants de restaurants et gérants en alimentation;**
- **Personnel professionnel en entreprise et personnel de gestion** tels que ISO consultants, les cadres en compte la publicité, les consultants en gestion d'entreprise, les méthodes commerciales analystes et des spécialistes de promotion.

Le 30 juin 2011: une date clé!

Le 30 juin 2011, le plafond annuel sera remis à zéro pour toutes les occupations admissibles, y compris celles qui sont fermées depuis plusieurs mois. Si vous êtes intéressés à immigrer au Canada en vertu du programme fédéral des travailleurs qualifiés, il est maintenant temps de soumettre votre candidature!

Si votre profession est l'une de ceux qui disparaissent rapidement, en appliquant dès le 30 juin vous prendrez place la file d'attente, ce qui assurera le traitement de votre demande avant que la limite relative à votre occupation soit atteinte.

Un petit conseil? Appliquez dès que vous êtes certain d'être admissible, mais seulement une fois que vous avez réuni toutes vos pièces justificatives. Sinon, votre demande pourrait être retardée ou pire encore, refusée et vous être retournée..

Exception

Si vous avez une offre d'emploi valable d'un employeur éventuel au Canada, les limites ci-dessus ne s'appliqueront pas à vous, ce qui signifie que vous serez autorisé à appliquer même si le plafond a été atteint pour votre occupation. Cela peut même améliorer vos chances de voir votre demande approuvée puisque vous pourrez marquer des points supplémentaires.

Pour conseils et assistance supplémentaires

Si vous cherchez à immigrer au Canada et pensez que vous pourriez être admissible en vertu de cette catégorie, contactez VisaWise en écrivant à info@visa-wise.co.uk ou encore par téléphone au +44 (0) 203 012 2312 pour une évaluation d'admissibilité gratuite et pour plus information.

Geneviève Desalliers est à la fois avocate canadienne et conseillère en immigration enregistrée au Royaume-Uni. Elle est la fondatrice de VisaWise une boîte de consultation en immigration située à Londres au Royaume-Uni. Geneviève a immigré au Royaume-Uni à la fin 2007 et pratique en droit d'immigration canadienne et britannique depuis ce temps. Pour plus d'informations sur les services offerts, visitez www.visa-wise.co.uk.